



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 9 juillet 2025

DS25-020
Avenant au contrat de location des véhicules
immatriculés GJ-663-QA et GJ-709-QA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2122-22,
Vu le Code de la Commande Publique notamment l'articles R2122-8,
Vu les statuts du SYDESL,
Vu la délibération n° CS 20-035 du 16 octobre 2020 de délégation de pouvoir du Comité au Président,
Vu les contrats de location des véhicules immatriculés GJ-663-QA et GJ-709-QA,
Considérant le besoin de véhicules pour l'exercice des missions du SYDESL,
Considérant la proposition commerciale d'avenant de l'entreprise titulaire NOMBLOT SA,

DECIDE

Article 1^{er} De valider l'avenant ci-joint au contrat de location des véhicules immatriculés GJ-663-QA et GJ-709-QA.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,